

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.300

**Tarifs 2014 : mise à
disposition d'un
composteur de jardin**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.300**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2014 : MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR DE JARDIN

La délibération n° 31 du conseil communautaire du 25 janvier 2002 a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

En 2013, le coût d'achat, pour le GrandAngoulême, d'un composteur de jardin est de 37,79 €HT, soit 45,19 € TTC (marché d'acquisition avec Plastic Omnium).

L'implication forte des usagers ayant un composteur, et le déploiement de nouvelles actions de prévention dans le cadre du programme de prévention déchets, concernant notamment le compostage individuel, conduisent aujourd'hui à proposer le maintien du tarif à 20 € pour l'année 2014. Cela constitue en outre une mesure d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les usagers de ce service, quel que soit le soutien financier finalement obtenu auprès de l'ADEME et/ou de la région Poitou-Charentes.

Les objectifs techniques de cette mesure sont de favoriser et d'encourager le geste du tri, de dévier des ordures ménagères, un flux de déchets qui peut être valorisé en amendement organique de fond et enfin de diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles conformément aux objectifs du programme « prévention déchets » de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE à compter du 1^{er} janvier 2014, le tarif 2013 pour la mise à disposition de composteurs individuels, 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2013

Affiché le :

17 décembre 2013